Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_245_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_245_DELIB-DE

Délibération n°2025-254

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

HABITAT
LOGEMENTS SOCIAUX
MANDAT DE GESTION LOCATIVE ET CONVENTION DE MANDAT FINANCIER - SOLIHA AIS BRETAGNE

Le 1er janvier 2023, Lamballe Terre & Mer a conclu avec l'Agence SOLIHA AIS BRETAGNE un mandat de gestion financière et locative pour une partie de son parc locatif *(24 logements).* Ce mandat arrive à échéance le 31 décembre prochain.

SOLIHA, Agence Immobilière Sociale BRETAGNE, assure les missions suivantes : publicité des annonces, réception des candidatures, établissement des baux, état des lieux, gestion des demandes des locataires et des interventions techniques mineures *(de l'ordre de 500 € maximum)*, liaison avec les services sociaux institutionnels ainsi que l'encaissement des loyers. Lamballe Terre & Mer récupère les loyers sous forme d'un virement trimestriel.

La nouvelle convention de mandat de gestion *(16 logements)*, proposée par SOLIHA, mentionne les coûts des prestations suivants :

- Honoraires de gestion : 5,50 % des recettes encaissées net de taxes
- Frais d'entremise à la charge du bailleur *(nouveau)* : offerts à la 1ère mise en location, puis 50 € pour les locations suivantes
- Frais partagés entre le locataire et le bailleur, soit une prise en charge à hauteur de 50 % *(visites, rédaction du bail, état des lieux entrée et sortie)* selon le barème modifié suivant
  - Honoraires de mise en location :
    - Surface habitable supérieure à 25 m² : 1 mois de loyer net de taxes, avec un minimum de 400 €
    - Surface habitable inférieure à 25 m² : 8 €/m² de surface habitable
  - Honoraires d'état des lieux :
    - Surface habitable supérieure à 25 m² : forfait 150 €
    - Surface habitable inférieure à 25 m² : 3 €/m² de surface habitable

Ce mandat de gestion locative et mandat financier est d'une durée d'1 an renouvelable 2 fois.

Considérant le projet de mandat de gestion locative et convention de mandat financier, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE les modalités de mandat de gestion locative et financière, proposées par SOLIHA AIS BRETAGNE, à compter du 1er janvier 2026 dans la limite de 3 ans,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-